



## 108242 - Lire le Coran dans un ordinateur pendant la prière des tarawih?

---

### question

Est il permis de lire le saint Coran dans un ordinateur pendant la prière des tarawih?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Lire dans un ordinateur est assimilable à la lecture à partir d'un exemplaire du Coran. C'est une question bien connue. Elle fait l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. Les Chafrites et les hanbalites l'autorisent tandis qu'Abou Hanifa soutient la nullité de la prière de celui qui lit dans un exemplaire du Coran.

On lit dans l'encyclopédie juridique (33/57-58): **Les Chafrites et les hanbalites autorisent la lecture du Coran dans un livre pendant la prière. L'imam Ahmad dit: il n' y a aucun inconvénient à diriger la prière des tarawih pour les gens tout en lisant dans un exemplaire du Coran. On lui dit alors: qu'en est il pour la prière obligatoire?- Il dit : je n'ai rien entendu à propos d'elle.**

Az-Zouhri a été interrogé à propos d'un homme qui lit dans un exemplaire du Coran pendant le Ramadan. Il dit: les meilleurs d'entre nous lisaient dans des exemplaires du Coran.»

Dans charh rawdh at.-talib de cheikh Zakari al-Ansari on lit: « lire dans un exemplaire du Coran, fût-ce en en retournant parfois les pages, n'entraîne pas la nullité de la prière car c'est peu de choses et ne constitue pas un acte permanent de nature à distraire. L'acte bref qui, délibérément prolongé sans dessein, aurait entraîné la nullité d'une pratique, est réprouvé.

Abou Hanifa soutient la nullité absolue de la prière pendant laquelle le prier lit le Coran dans un livre, que la lecture soit courte ou longue, et que l'intéressé soit un prier individuel ou un imam, capable de se passer du livre ou pas. Ils disent qu'Abou Hanifa fonde son opinion sur deux



considérations. La première est que le port d'un exemplaire du Coran et les regards qu'on y jette et le fait de tourner les pages constituent une multitude d'actes. La deuxième est que le lecteur se fait rappeler par le livre, ce qui s'assimile au fait de se faire rappeler par une personne. Selon cette deuxième considération, il n'y a aucune différence entre le livre posé sur un socle et le livre porté par le prieur. Selon la première considération, il y a une différence.

Il met en exception le cas où le lecteur sait par cœur ce qu'il a lu et le lit sans porter le livre. Dans ce cas, sa prière ne serait pas nulle. Car une telle lecture d'éléments sus par cœur et non appris à l'instant du livre et qui ne nécessite que le regard non accompagné du port du livre n'annule rien.

Ses deux compagnons, Abou Youssef et Muhammad, soutiennent la réprobation de la lecture dans un livre si on la fait avec l'intention d'imiter les gens du Livre.»

L'avis qui autorise l'acte est celui adopté par les ulémas de la Commission Permanente de la Consultance et par Cheikh Ibn Outhaymine et Cheikh Abdoullah ibn Djabrine. Voir la réponse donnée à la question n° [1255](#) et la question n° [79670](#).

Nul doute qu'il vaut mieux que ne dirige la prière pour les gens que quelqu'un qui sait le livre d'Allah Très haut par cœur et le récite de mémoire.

Cheikh Salih ibn Fawzan al-Fawzan (Puisse Allah le préserver) a été interrogé en ces termes: est-il préférable de lire dans un exemplaire du Coran ou de réciter de mémoire? Nous espérons un éclairage.

Voici sa réponse: «S'il s'agit de lire le Coran en dehors de la prière, il est préférable de le faire à l'aide d'un exemplaire du Coran car c'est à même de permettre au lecteur de maîtriser ce qu'il lit. Si toutefois la récitation est plus à même de lui inspirer la concentration et la révérence, qu'il récite de mémoire.

En prière, il est préférable de réciter de mémoire car si on lit dans un exemplaire du Coran, on répète des gestes tels le port de l'exemplaire, sa pose, la manipulation des pages et le fait de regarder les lettres. Ce qui empêche la possibilité de mettre sa main droite sur sa main gauche et



de poser les deux mains sur sa poitrine quand on est debout. On peut aussi se trouver incapable d'écarter les bras du corps quand on est en posture de gèneuflexion ou de prosternation et qu'on a un exemplaire du Coran sous l'aisselle. Voilà qui nous amène à préférer que le prieur récite de mémoire au lieu d'utiliser un exemplaire du Coran.» Extrait d'al-Mountaqa min Fatwa d'al-Fawzan (2/35, question n° 16.) Voir les propos du Cheikh Ibn Outhaymine dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [3465](#).

Parmi les inconvénients de la lecture à partir d'un exemplaire du Coran ou d'un ordinateur ou d'un téléphone portable le fait de tuer l'intérêt que l'imam accorde à la mémorisation du Coran, le fait de lui ôter le désir de l'apprendre par cœur. S'il sait qu'il lui suffit d'ouvrir un exemplaire du Coran pour y lire pendant sa prière ou de regarder dans un ordinateur ou un téléphone portable, il ne fera plus l'effort nécessaire pour mémoriser le livre d'Allah Très haut et ne se souciera plus de sa maîtrise.

Cher frère, veillez à la mémorisation du livre d'Allah Très haut et récitez le de mémoire pendant votre prière.

Allah le sait mieux.